

Rapport d'orientation budgétaire

EXERCICE
2026

Dossier de présentation



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire
d'énergie
INDRE-ET-LOIRE

Glossaire des abréviations

— AOD	Autorité Organisatrice de Distribution
— AP/CP	Autorisation de Programme / Crédit de Paiement
— BP	Budget Primitif
— BS	Budget Supplémentaire
— CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
— CNAS	Comité National d'Action Sociale
— DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
— ETP	Équivalent Temps Plein
— FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
— FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
— FdC	Fonds de Concours
— FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
— IRVE	Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques
— PCRS	Plan de Corps de Rue Simplifié
— PLF	Projet de Loi de Finances
— RH	Ressources Humaines
— ROB	Rapport d'Orientation Budgétaire
— SIG	Système d'Information Géographique
— TECVL	Territoire d'Énergie - Centre Val de Loire

Introduction

L'article L. 2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité doit également y figurer.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétence tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette année encore, nous vous proposons une présentation de nos finances actualisée par la prospective financière. Elle se situe dans la continuité des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL.

Des investissements structurants se poursuivent dans nos territoires : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public et expérimentation dans le cadre de territoires intelligents, élaboration et mise en œuvre du schéma départemental de déploiement des IRVE, poursuite des études sur des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène, poursuite du groupement d'achat d'énergies... L'ensemble de ces opérations permet aux collectivités de réaliser des économies réelles, directes ou de gagner en qualité de vie.

En 2026, l'objectif demeure pour le SIEIL de maintenir l'équilibre budgétaire et maîtriser le niveau d'endettement tout en préservant sa capacité d'investissement pour ses collectivités, signe d'une gestion efficiente de ses ressources.

Vous êtes nombreux à faire des demandes de travaux au SIEIL et celui-ci cherche à y répondre au mieux, en optimisant les crédits alloués et en s'appuyant sur l'engagement des services à vos côtés qui œuvrent pour satisfaire vos besoins sur vos territoires. À ce jour, le SIEIL reste comme l'ensemble des collectivités dans l'attente des éléments définitifs du Budget de l'État pour 2026. Ces orientations budgétaires pourront donc être revues au moment du vote du budget en fonction des éléments nationaux votés.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport d'Orientations Budgétaires au service de nos territoires.

Le Président du SIEIL – Jean-Luc DUPONT

ET SES VICE-PRÉSIDENTS :

Fabrice BOIGARD (1^{er} Vice-Président - Finances et Ressources humaines), Lionel AUDIGER (Electricité-Travaux), Francis BAISSON (Technologies de l'information), Jean-Luc CADIOU (Éclairage public), Sébastien CLEMENT (Electricité - Concession, Mobilité), Patrick MICHAUD (Electricité - Concession), Vincent MORETTE (Gaz), Brice RAVIER (Electricité - Travaux), Laurent RAYMOND (Transition énergétique et Commande publique), Antoine TRYSTRAM (Territoires intelligents).

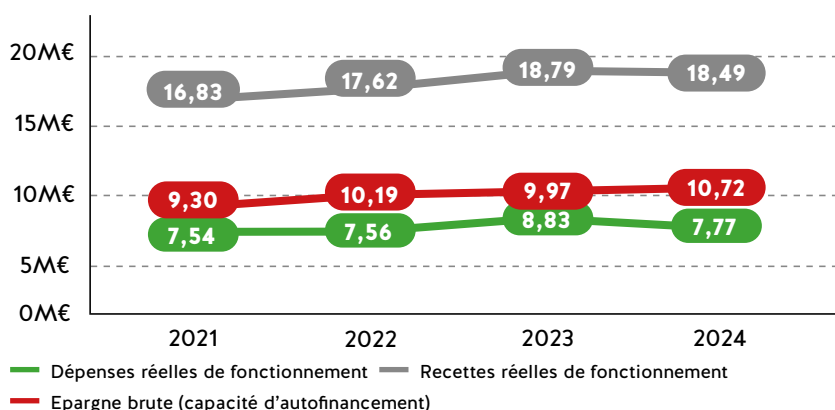
1



Rétrospective financière 2021 - 2024



ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

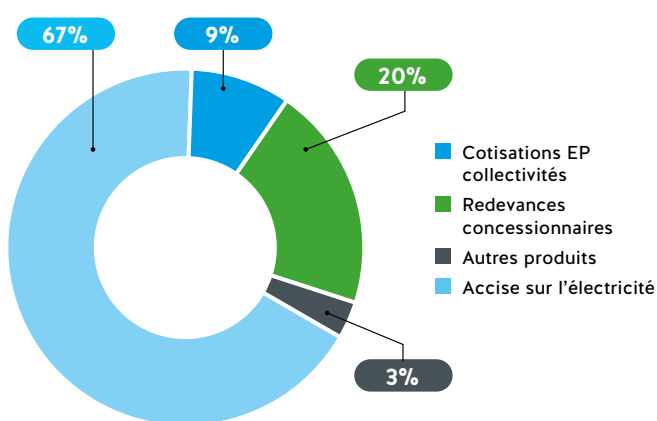


La capacité d'autofinancement (épargne brute) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Elle progresse en valeur absolue entre 2021 et 2024 (10,7 M€ contre 9,3 M€), soit +15%. Ainsi, en 2024, elle a permis de rembourser le capital de l'emprunt (524 k€) et de financer les investissements à hauteur de 10,1 M€.

En valeur relative, le taux d'épargne brute (rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) progresse également, passant de 55,4% en 2021 à 57,8% en 2024.

Répartition des recettes

Moyenne 2021-2024



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +9,9% entre 2021 et 2024.

L'accise sur l'électricité représente en moyenne sur la période 67% des recettes de la section de fonctionnement. La tendance est à la diminution du montant de taxe perçu (-1,4% sur la période).

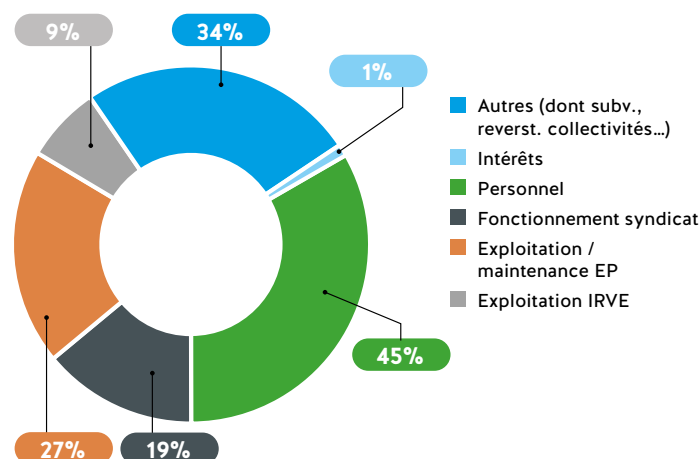
Les redevances versées par nos concessionnaires constituent 20% des recettes réelles de fonctionnement (+13,4% entre 2021 et 2024 en lien avec les travaux réalisés sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public).

Les cotisations des collectivités à la compétence éclairage public doublent entre 2021 et 2024, en lien avec de nombreuses adhésions et la refonte des montants des cotisations. Elles représentent aujourd'hui 9% des recettes réelles de fonctionnement et contribuent à l'amélioration du financement de la compétence.

Les autres produits (refacturations de charges, certificats d'économie d'énergie, produits exceptionnels) représentent 3% des recettes réelles de fonctionnement.

Répartition des dépenses

Moyenne 2021-2024



Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +3,1% entre 2021 et 2024 (7,8 M€ contre 7,5 M€). Les charges à caractère général diminuent de 11,1% sur cette période, essentiellement grâce à la baisse des coûts des marchés d'exploitation et de maintenance des réseaux d'éclairage public conclus mi-2023 et à celle de l'exploitation des IRVE. En revanche, les charges de fonctionnement du syndicat ont progressé sur la période. Ceci s'explique principalement par le fait qu'en 2024, des dépenses spécifiques ont eu lieu au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence du groupement d'achat d'énergies et le lancement de l'appel à initiative privée dans le prolongement du schéma directeur des IRVE. Les charges de personnel évoluent de +12,7% sur la période 2021-2024, en lien avec le glissement vieillesse technicité (prise en compte de la carrière des agents telle que l'ancienneté, les avancements de grades et d'échelons), le recrutement sur des postes restés vacants jusque-là et le renforcement en personnel sur certains services au vu des missions nouvelles prises en charge. Certaines de ces nouvelles missions sont en partie compensées par des participations extérieures (ACTEE, achat d'énergies...). Les charges financières augmentent, en lien avec la contractualisation et la mobilisation progressive de 4 emprunts sur la période 2019-2023. Le dernier emprunt a été signé fin 2022 et mobilisé au 1^{er} trimestre 2023.

L'augmentation des autres charges de gestion courante est liée notamment à l'acquisition depuis 2022 par la compétence électrification des données de grande précision (PCRS) pour la mise en œuvre des chantiers de travaux (environ 100 000 € par an), au transfert en 2023 sur ce chapitre des dépenses d'informa-

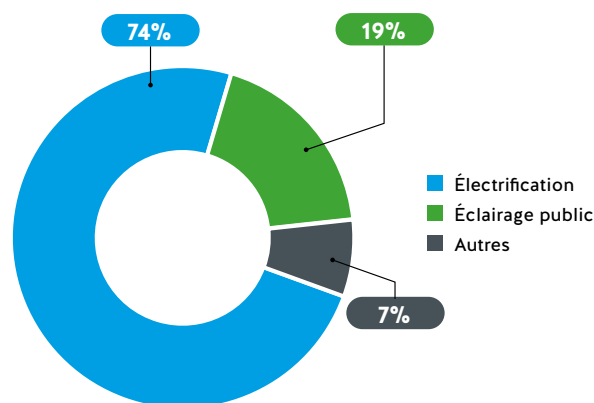
tique «en nuage» auparavant inscrites au chapitre des charges à caractère général, au versement de la subvention à l'ADIL depuis 2022, ainsi qu'au reversement aux collectivités lauréates des crédits du programme ACTEE pour l'accompagnement à la maîtrise des consommations d'énergie.

STRUCTURE ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SIEIL

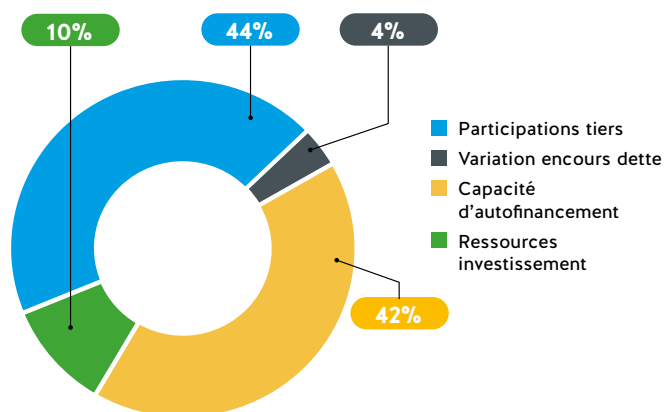
Structure des investissements du SIEIL

(moyenne 2021-2024 : 22,9 M€)

En moyenne, sur la période 2021-2024, la compétence électrification représente près de 74% des dépenses d'investissement du SIEIL (soit 16,8 M€ dépensés annuellement pour les travaux et 0,17 M€ pour les fonds de concours). La compétence éclairage public représente également 19% (soit 4,1 M€ de travaux et 0,2 M€ de fonds de concours, ces derniers étant abandonnés à compter de 2022 en raison de la création de la compétence. Les autres investissements du SIEIL (investissements courants et projets innovants) ont représenté en moyenne 1,7 M€ par an.



Financement des investissements



Plus de la moitié (52%) du montant des opérations d'investissement réalisées par le SIEIL est financée par des ressources internes (capacité d'autofinancement dégagée en fonctionnement et ressources d'investissement que sont les FCTVA et les immobilisations financières), en moyenne annuelle 12,5 M€.

Les participations des collectivités et autres pétitionnaires, du FACé, d'ENEDIS... représentent le deuxième poste, avec 44% des financements sur la période 2021-2024, soit une moyenne de 10,6 M€ par an.

Concernant les taux de participation des collectivités, ils sont de 30% pour les dissimulations des réseaux électriques, 50% pour les dissimulations et renouvellements d'éclairage public, 70% pour les extensions des réseaux d'éclairage public.

L'emprunt est la dernière source de financement des investissements (4%), avec une variation de l'encours de dette en moyenne de 0,9 M€ par an.

Pour mémoire, le SIEIL a souscrit et mobilisé 10 M€ d'emprunts entre 2020 et 2023.

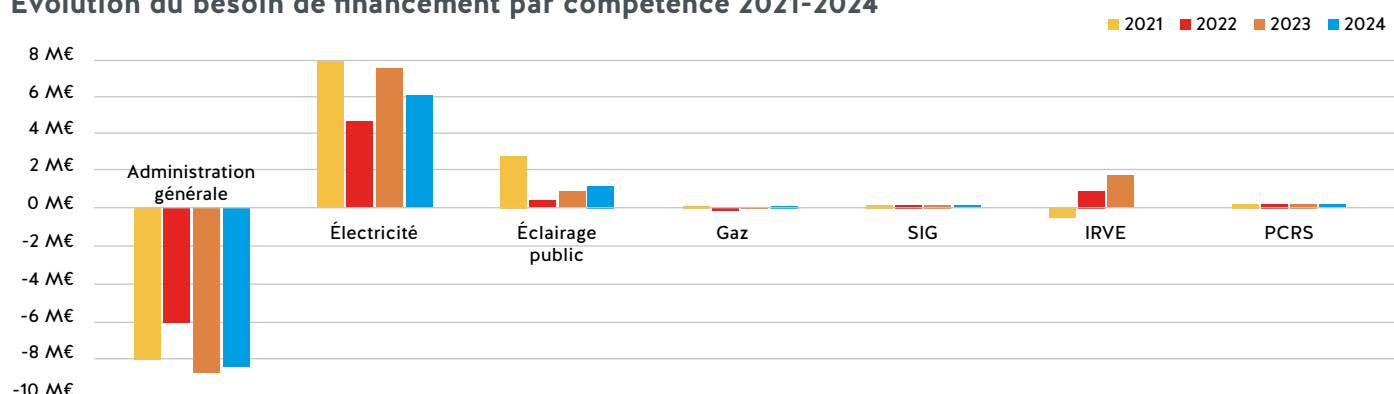
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT PAR COMPÉTENCE 2021-2024 (EN M€)

Source : Comptes administratifs.

En M€	2021			2022			2023			2024		
	D	R	F	D	R	F	D	R	F	D	R	F
Administration générale	3,90	12,11	-8,21	5,61	11,84	-6,22	5,37	14,30	-8,93	3,90	12,4	-8,50
Électricité	18,81	10,91	7,90	18,07	13,41	4,65	19,98	12,47	7,51	18,81	18,80	6,0
Éclairage public	6,71	3,94	2,77	5,90	5,54	0,36	6,46	5,60	0,86	6,70	5,74	1,00
Gaz	0,27	0,20	0,08	0,06	0,19	-0,13	0,16	0,15	0,01	0,27	0,19	0,08
SIG	0,13	0,00	0,13	0,13	0,00	0,13	0,14	0,00	0,14	0,13	0,00	0,13
IRVE	0,64	1,15	-0,51	0,98	0,08	0,90	1,73	0,00	1,72	0,64	0,63	0,01
PCRS	0,34	0,15	0,18	0,34	0,16	0,18	0,34	0,17	0,17	0,34	0,19	0,15
TOTAL	30,80	28,47	2,33	31,09	31,22	-0,13	34,18	32,69	1,49	30,80	31,94	-1,14

■ D = Dépenses ■ R = Recettes ■ F = Besoin de financement

Évolution du besoin de financement par compétence 2021-2024



ÉTAT DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette actuel du SIEIL pour son budget principal est de 7 602 263 € réparti sur 4 emprunts contractés entre 2020 et 2022. Les caractéristiques de ces 4 emprunts sont les suivantes :

Prêteur	Montant emprunt	Taux	Année du contrat	Durée	Indice charte Gissler*	Capital restant dû au 01/01/2026	Capital remboursé 2026 ⁽¹⁾	Intérêts 2026 ⁽²⁾	Annuité totale 2026 ^{(1) + (2)}	Capital restant dû au 31/12/2026
La Banque Postale	4 000 000 €	Fixe : 0,76%	2020	20 ans	A1	2 900 000 €	200 000 €	21 470 €	221 470 €	2 700 000 €
Crédit Agricole	2 000 000 €	Fixe : 0,78%	2021	20 ans	A1	1 529 209 €	96 416 €	11 903 €	108 318 €	1 432 793 €
Crédit Coopératif	2 000 000 €	Fixe : 0,67%	2021	20 ans	A1	1 573 054 €	96 636 €	10 297 €	106 933 €	1 476 418 €
Crédit Mutuel	2 000 000 €	Fixe : 3,00%	2022	15 ans	A1	1 600 000 €	133 333 €	46 500 €	179 833 €	1 466 667 €
TOTAL	10 000 000 €	1,49%				7 602 263 €	526 385 €	90 170 €	616 555 €	7 075 878 €

* La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée en 2010 entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales qui classifie les emprunts en fonction de leur niveau de risque. Elle propose une classification à double entrée :

- un chiffre de 1 à 5 pour l'indice sous-jacent, qui traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt,

- une lettre de A à F pour la structure, qui traduit la complexité de la formule de calcul des intérêts.

Les emprunts les plus sûrs sont classifiés en A1 et les plus risqués en F6. L'ensemble des emprunts du SIEIL appartient à la catégorie A1, la plus sûre.

Répartition du montant initial d'emprunt par prêteur (10 000 000 €)



Répartition du capital restant dû par prêteur au 1^{er} janvier 2026 (7 602 263 €)



BUDGET ANNEXE PCRS

Le budget annexe du PCRS a contractualisé en 2018 un emprunt d'1 M€ auprès de la Banque Postale. L'encours actuel de cet emprunt est de 516 667 €.

Prêteur	Montant emprunt	Taux	Année du contrat	Durée	Indice charte Gissler	Capital restant dû au 01/01/2026	Capital remboursé 2026 ⁽¹⁾	Intérêts 2026 ⁽²⁾	Annuité totale 2026 ^{(1) + (2)}	Capital restant dû au 31/12/2026
La Banque Postale	1 000 000 €	Fixe : 1,32%	2018	15 ans	A1	516 667 €	66 667 €	6 490 €	73 157 €	450 000 €

2

Prospective financière

PROSPECTIVE FINANCIÈRE - SCÉNARIO FIL DE L'EAU

En 2019, le SIEIL a développé un outil prospectif d'aide à la décision. Cet outil est mis à jour régulièrement pour prendre en compte les effets générés par les décisions prises, ainsi que l'évolution du contexte dans lequel le SIEIL agit. Il est présenté ici un scénario «Fil de l'eau».

Hypothèses retenues

DÉPENSES

Fonctionnement

- **Dépenses de personnel** : +2,8% en 2026 par rapport au prévisionnel 2025 qui prend en compte la participation pour la mutuelle santé des agents, une nouvelle hausse du taux de cotisation CNRACL de 3% et l'augmentation du taux de l'assurance statutaire. +2,9% sont anticipés sur 2027 et +2,5% par an sur les exercices suivants.
- **Charges à caractère général** : indexation sur l'inflation.
- **Autres charges de gestion courante** : +1% par an.
- **Charges financières** : taux d'intérêt des nouveaux emprunts fixé à 4,50%.

Investissement

- **Travaux d'électrification** : 13,368 M€ par an (y compris opérations pour compte de tiers télécoms).
- **Fonds de concours télécommunications** : 0,250 M€ par an.
- **Travaux sur les réseaux d'éclairage public** : 5,695 M€ par an. Ajout en 2026 d'un programme de 400 000 € sur 3 ans pour le renouvellement d'éclairage public sur la commune d'Amboise.
- **Fonds de concours transition énergétique** : 300 000 € par an.
- **Fonds de concours véhicules électriques** : 40 k€ par an.
- **Mise en œuvre Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques - SDIRVE (part restant au secteur public)** : 500 000 € par an de 2026 à 2028.
- **Projets Methycentre, GNV, Hydrogène** : crédits de paiement décalés sur 2026.

RECETTES

Fonctionnement

- **Accise sur l'électricité** : consommations stables et indexation partielle sur l'inflation : +1,23% en 2026 et +1,65% les exercices suivants.
- **Cotisations compétence éclairage public** : actualisation des tarifs pour 2026 et 2027 conformément à la délibération présentée au Comité du 9 décembre 2025.
- **Redevances des concessions** : fonction de l'évolution des paramètres de calcul pour R1 (électrification et gaz) et des volumes de travaux éligibles pour R2 (électrification et éclairage public).
- **FCTVA** : Plus de FCTVA à compter de 2026 (PLF 2026).

Investissement

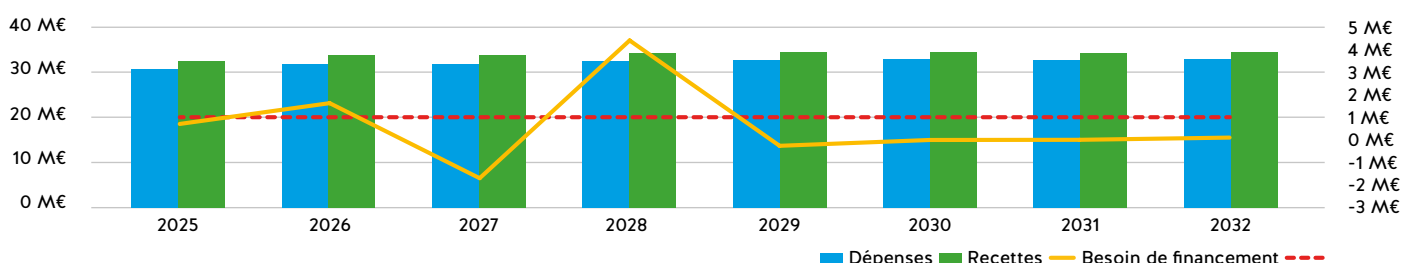
- **Participations des collectivités aux travaux d'électrification** : 30%.
- **Participations des collectivités aux travaux d'éclairage public** : 50% pour les dissimulations et renouvellements et 70% pour les extensions.
- **Taux de FCTVA** : 16,404% en N+2.

Projection du besoin de financement

Sur la base des prévisions budgétaires, l'année 2025 ferait apparaître un besoin de financement par emprunt de 0,9 M€. Toutefois, l'exercice 2025 n'étant pas clôturé, les réalisations en recettes et dépenses ne sont pas encore finalisées et les projections de fin d'exercice ne montrent pas de besoin de recours à l'emprunt en 2025. L'exercice 2026 présente un besoin de financement de 1,6 M€, en lien avec la nécessité de provisionner 1,7 M€ au titre du contentieux avec EDF. L'autofinancement

dégagé en section de fonctionnement étant faible, le recours à l'emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins pour les opérations d'investissement. 2028 fait apparaître un besoin de financement de 4,3 M€, en lien notamment avec le solde du programme Territoires Intelligents (3,7 M€), sous réserve que l'ensemble du solde soit effectivement utilisé. Les autres exercices (2029 à 2030) seraient proches de l'équilibre.

Besoin de financement

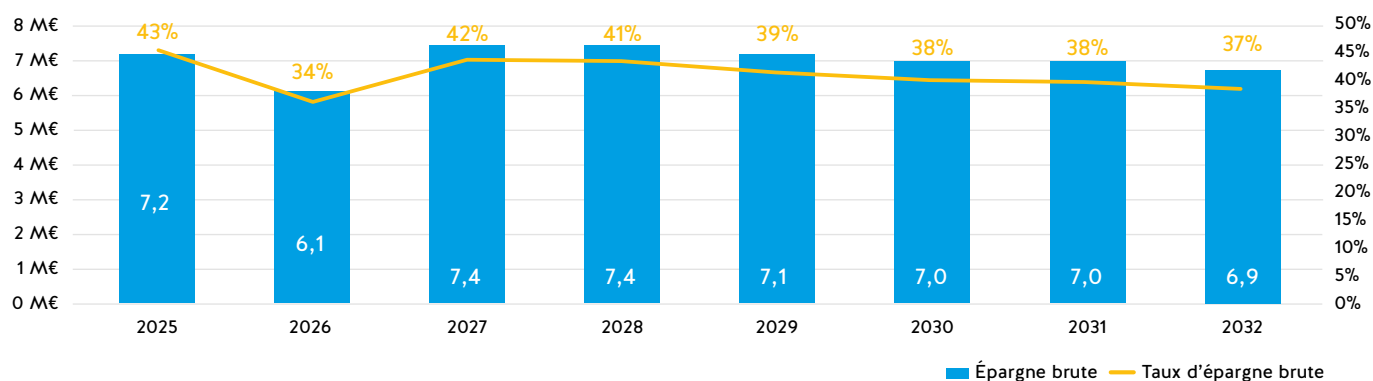


Projection des ratios financiers du SIEIL

Le montant de l'épargne brute dégagé sur la période est relativement stable, avec une moyenne de 7 M€. Il est plus faible que le montant projeté à la même échéance lors de la mise à jour précédente en 2024 (8,5 M€).

En raison d'une dynamique des dépenses de fonctionnement supérieure à celles des recettes de fonctionnement, le taux d'épargne brute diminue sur la période, passant de 43% en 2025 à 37% à l'horizon 2032. Il était estimé à 42,7% à la même échéance lors de la précédente mise à jour de la prospective en 2024.

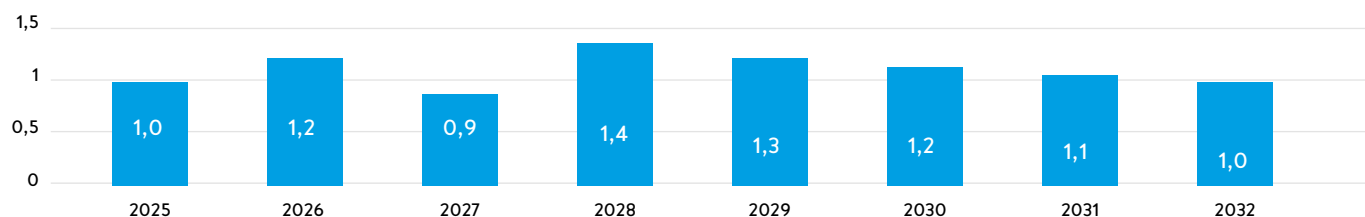
Épargne brute



La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années de recettes de fonctionnement à consacrer pour se désendetter en totalité, tend à augmenter jusqu'en 2028, avant de décroître à nouveau pour se situer à 1 an en 2032. Cela s'explique par le fait que le SIEIL aurait besoin de recourir à de nouveaux emprunts en 2026 (financement des dissimulations

pour la deuxième ligne de tramway : 0,6 M€) et 2028 (4,3 M€). Cela permettrait de maintenir le fonds de roulement à 7 mois de dépenses de fonctionnement en 2028. Il serait néanmoins à surveiller car il décroîtrait et ne couvrirait plus que 3 mois de dépenses de fonctionnement en 2031 et 2 en 2032.

Capacité de désendettement (en nombre d'années)



PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Contexte économique et financier international et national

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La croissance économique mondiale devrait ralentir (3,1% en 2026 contre 3,3% en 2024) et les perspectives rester sombres en raison de la hausse du protectionnisme et de la fragmentation. La croissance devrait marquer le pas dans les pays avancés (1,6% en 2026 contre 1,8% en 2024), notamment aux États-Unis (2,1% en 2026 contre 2,8% en 2024) et en Chine (4,2% en 2026 contre 5% en 2024) et rester atone dans la zone Euro (1,1% en 2026 contre 0,9% en 2024.) La situation est similaire pour les pays émergents (3,9% en 2026 contre 4,3% en 2024). Seuls les pays en développement à faible revenu devraient enregistrer une hausse conséquente de la croissance (5% en 2026 contre 4,2% en 2024).

Croissance en France en 2026 : 0,9% (1,1% en 2024).

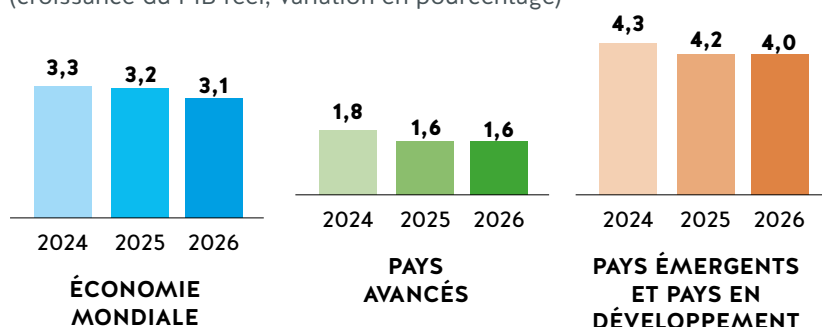
INFLATION

Après avoir culminé à 8,9% fin 2022 au niveau mondial, l'inflation globale devrait se stabiliser à 4% fin 2025 et est estimée à 3,5% pour 2026. Elle est estimée à 2,1% pour les pays développés et 4,4% pour les pays émergents et en voie de développement. Concernant la zone Euro, l'inflation pour 2026 est estimée à 1,6%.

Le taux d'inflation en France pour 2026 est estimé à 1,3%.

Projections de croissance

(croissance du PIB réel, variation en pourcentage)



Source : FMI - Perspectives de l'économie mondiale - octobre 2025

TAUX D'INTÉRÊT MONÉTAIRES

Dans la continuité de 2024, les banques centrales devraient continuer à baisser leurs taux directeurs en 2025.

Après avoir procédé à huit baisses de taux entre juin 2024 et juin 2025 pour contrer l'inflation et stabiliser la croissance, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir ses taux directeurs au niveau actuel dans les mois à venir.

Ainsi, le taux pour les opérations principales de refinancement s'établit à 2,15% et le taux pour les dépôts au jour le jour à 2%. Toutefois, la dégradation de la situation financière de la France devrait impacter les propositions de financement des établissements bancaires.

En effet, le taux fixe, taux sans risque, domine en France. Ce taux est celui de l'État français. S'il augmente, le taux de refinancement des banques françaises augmentera également. Les marges bancaires pourraient également se renchérir.

Projet de loi de finances 2026

TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

La situation budgétaire de la France est dégradée avec une anticipation de déficit public à -5,4% et un taux d'endettement à 115,9% du PIB fin 2025 (prévisions du gouvernement Lecornu en octobre 2025). Ainsi, en 2024, la Commission européenne a enclenché en juillet 2024 une procédure pour déficit excessif envers la France. Celle-ci a déposé un plan budgétaire à moyen terme 2025-2029 visant à un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB par an. Par ailleurs, la France emprunte aujourd'hui à des taux élevés, ce qui alourdit la charge de la dette et pèse sur le déficit public.

Le Projet de loi de finances (PLF 2026) fixe une trajectoire de redressement des comptes publics pour ramener le déficit public à -2,8% en 2029. Pour 2026, l'objectif est d'atteindre un déficit public de -4,7%, dont -0,2% de déficit pour les collectivités territoriales. La dette publique devrait représenter 117,9% du PIB.

Pour ce faire, le PLF 2026 intègre une forte amélioration des comptes de la Sécurité sociale entre 2026 et 2029, ainsi qu'une maîtrise de la progression des dépenses des collectivités territoriales sur la même période. Compte tenu du poids des collectivités territoriales dans la dépense publique (18% en 2024), afin de tenir l'objectif d'un déficit de -2,8% en 2029, l'évolution des dépenses des collectivités territoriales devrait être inférieure d'environ 0,4% à l'inflation sur la période 2026-2029.

Pour 2026, le PLF table sur une évolution de +1,2% en valeur, ce qui correspond à une baisse en volume de 0,1%. Cela passe donc par une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation et un repli des dépenses d'investissement, en lien avec le cycle électoral.

MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les mesures suivantes vont impacter les collectivités territoriales :

- deuxième tranche de la hausse de 12% des cotisations patronales au titre de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) : 37,65% au lieu de 34,65% en 2025 (avec un taux fixé à 43,65% en 2028) ;
- écrêtement des fractions de TVA versées aux collectivités territoriales (articles 31 et 33 du PLF 2026) ;
- suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement ;

- modification de l'année de perception du FCTVA pour les EPCI, hors communes nouvelles (il se fera désormais sur la base des dépenses d'investissement N-1, ce qui induit une quasi-année blanche) ;
- une baisse des concours financiers de l'État (articles 31 et 35 du PLF 2026).

Sources : PLF 2026, FCL Gérer la Cité

> Objectifs du SIEIL pour l'année 2026 et les suivantes :

Dans la continuité des orientations retenues en début de mandat en 2020, il vous est proposé pour 2026, sous réserve des dispositions qui seront votées au Budget de l'État, de :

- > poursuivre la stabilisation de la capacité de financement des programmes du SIEIL sur le long terme,
- > limiter l'endettement,
- > équilibrer le financement de chaque compétence,
- > permettre au SIEIL de poursuivre sereinement son engagement dans des projets innovants en faveur de la transition énergétique.

Parmi les projets structurants pour 2026 et les années suivantes :

- > les travaux de dissimulation des réseaux en lien avec la construction de la deuxième ligne de tramway (2024-2026) : 1 M€ ;

- > la poursuite du programme « Territoires Intelligents » géré en AP/CP (6,2 M€ dont 1,126 M€ en 2026) ;
- > la poursuite de la réflexion autour du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques, notamment la mise en œuvre des résultats de l'appel à initiative privée reçus fin 2025 ;
- > les projets liés aux énergies vertes (EneRCVL, Hydrogène et GNV).

Par ailleurs, au regard du contexte énergétique actuel, le SIEIL poursuit son aide aux collectivités adhérentes en matière de maîtrise des consommations énergétiques :

- > maintien du fonds de concours Sobriété énergétique : 300 000 € ;
- > maintien du fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 € ;
- > aide à la mise en œuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme ACTEE : 173 200 € ;
- > continuité du groupement d'achat d'énergies avec des prix à la baisse jusqu'en 2028.

3

Autorisations de programme du SIEIL

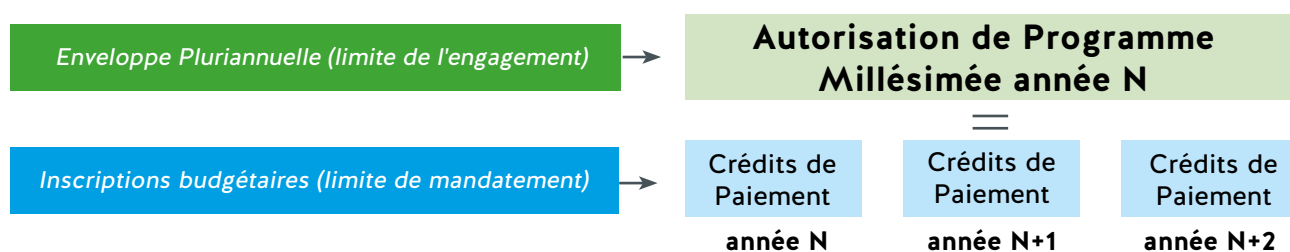
Principe et intérêt des autorisations de programme :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIEIL gère en AP/CP ses projets et programmes d'intervention.

Le principe : engagement d'une enveloppe dès la première année et répartition de son exécution sur plusieurs exercices.

L'avantage : l'absence d'inscription au budget d'un emprunt d'équilibre et ainsi respecter le principe de sincérité budgétaire.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement associés sont révisés si besoin à chaque étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).



Autorisations de Programme au SIEIL :

1) Les Autorisations de Programme finançant un projet individualisé

Financement de la part des dépenses non couvertes par les participations des collectivités par la contractualisation d'un emprunt dédié à l'autorisation de programme.

Libellé AP		Montant de l'AP	CP 2020	CP 2025
MÉTHYCENTRE	DÉPENSES en €	1 050 000	600 000	450 000

Libellé AP		Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
TERRITOIRES INTELLIGENTS	DÉPENSES en €	6 202 000	1 126 000	1 126 000	1 126 000	1 126 000	1 698 000

Libellé AP		Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEUXIÈME LIGNE TRAMWAY	DÉPENSES en €	1 000 000	100 000	450 000	450 000
	RECETTES en €	600 000	-	300 000	-

2) Les Autorisations de Programme d'Intervention

Autorisations de programme millésimées d'une durée de 3 ans.
Gestion en AP/CP des dépenses et des recettes.

ÉLECTRIFICATION	TRAVAUX	ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX
	FONDS DE CONCOURS		

Autorisations de programme

ÉLECTRIFICATION - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX*

	AP 2022	AP 2023	AP 2024	AP 2025	AP 2026	Crédits de paiement inscrits au budget 2026
DÉPENSES en €	17 000 000	16 000 000	17 000 000	13 478 000	13 718 000	10 852 957
RECETTES (FACé + Art 8 Enedis + Participations) en €	7 797 000	7 770 000	7 747 000	5 847 000	5 735 000	8 806 899
Reste à charge du SIEIL en €	9 203 000	8 230 000	9 253 000	7 631 000	7 983 000	2 046 058

Depuis 2022, le SIEIL suit la ligne directrice inscrite dans la prospective élaborée en 2020. Ainsi, 17 M€ TTC ont été votés en 2022, puis 16 M€ TTC en 2023.

Pour 2024, afin de répondre aux demandes formulées par les collectivités, il a été décidé de porter le volume de travaux millésimé à 17 M€ TTC.

L'exercice 2025 est revenu à la ligne directrice de la prospective. Ainsi, le volume de travaux d'électrification a été fixé à 13,478 M€ TTC (hors travaux d'éclairage public liés aux travaux d'électrification, travaux télécoms et réhabilitation des postes).

À compter de 2025, les travaux d'éclairage public liés aux travaux d'électrification sont intégrés dans l'autorisation de programme de la compétence éclairage public (dépenses : 1 M€ et recettes : 0,2 M€).

Les programmes télécoms (1,9 M€ TTC) et la réhabilitation des postes (36 000 € TTC) sont gérés hors AP. Le programme télécoms est suivi dans le cadre des opérations pour comptes de tiers.

Pour 2026, l'enveloppe de travaux est augmentée de 200 000 € HT (240 000 € TTC) pour permettre de faire face à d'éventuelles demandes non programmées sur fonds propres.

ÉLECTRIFICATION - FONDS DE CONCOURS

	AP 2022	AP 2023	AP 2024	AP 2025	AP 2026	Crédits de paiement inscrits au budget 2026
DÉPENSES en €	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	350 000

Les fonds de concours versés par le SIEIL pour la compétence électrification concernent principalement l'aide apportée aux collectivités dans le cadre des travaux réalisés sur les réseaux de télécommunication et

les déplacements d'ouvrage par Enedis. Pour 2026, il est proposé de reconduire le montant alloué depuis 2019, soit 250 000 €.

Autorisations de programme

ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX**

	AP 2022	AP 2023	AP 2024	AP 2025	AP 2026	Crédits de paiement inscrits au budget 2026
DÉPENSES en €	4 400 000	3 900 000	5 800 000	5 580 000	6 095 000	5 797 361
RECETTES (Participations) en €	1 421 000	1 324 000	2 553 000	2 600 000	2 614 000	3 045 556
Reste à charge du SIEIL	2 979 000	2 576 000	3 247 000	2 980 000	3 481 000	2 751 806

Depuis la création de la compétence éclairage public, le nombre d'adhésions a fortement augmenté. Ainsi, fin 2025, 199 communes et 6 intercommunalités sont adhérentes à la compétence. Après la reprise des 7 communes métropolitaines de son territoire par TMVL au 1^{er} janvier 2026, le SIEIL comptera donc 200 collectivités adhérentes.

Les décisions prises lors de la mise à jour de la prospective financière en 2020 avaient pour objectif de réduire le besoin de financement de la compétence, tout en préservant la qualité de service proposée aux

collectivités adhérentes. Les différentes actualisations de la prospective poursuivent cette trajectoire, tout en prenant en compte des projets complémentaires.

Pour 2026, il est proposé d'ajouter 400 000 € pour couvrir des travaux de renouvellement de l'éclairage public sur la commune d'Amboise et de renforcer les crédits de travaux consécutifs à maintenance au regard de l'évolution du nombre de collectivités adhérentes et des sinistres rencontrés sur les chantiers (augmentation des vols de câbles). Il est également proposé de maintenir les taux de participation actuels.

* Depuis le 1^{er} janvier 2023 et la signature du nouveau contrat de concession, les dépenses liées aux travaux d'électrification sont gérées en Hors Taxes. Toutefois, elles sont présentées ici TTC pour permettre un suivi cohérent avec les exercices antérieurs à 2023. Les recettes sont gérées en Hors Taxes depuis 2019.

** Les dépenses liées aux travaux d'éclairage public sont gérées en TTC. Les recettes sont gérées en Hors Taxes.

4

Présentation des orientations budgétaires pour 2026

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

Il est proposé une présentation par compétence / mission, avec une ventilation des charges de personnel et de certaines recettes (Redevances R1 et R2 Enedis, FCTVA ..).

Les propositions pour le budget 2026 sont comparées au budget 2025, comprenant les montants votés au budget primitif (février 2025), au budget supplémentaire (juin 2025) et à la décision modificative n°1 qui est proposée en Comité syndical, le même jour que le rapport d'orientation budgétaire pour 2026.

Pour chaque compétence / mission seront présentées :

- les orientations stratégiques (intégrant les Crédits de Paiement précédemment détaillés dans la partie AP/CP),
- une présentation des crédits qui seront ultérieurement proposés au vote du budget 2026, avec un rappel des crédits votés au budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative n°1 de 2025, ainsi que l'évolution d'une année sur l'autre.

Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2026, permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement, conclura la présentation de ces orientations budgétaires.

Le projet de budget principal du SIEIL et le projet de budget annexe PCRS sont présentés séparément et de manière synthétique en fin de document.

Les budgets du SIEIL pour 2026 seront proposés au vote du Comité syndical de février prochain.

Légende pour les tableaux suivants :



Montants détaillés dans les AP/CP



Montants détaillés dans les ventilations analytiques / charges de personnel

Ressources humaines

L'enveloppe pour les charges de personnel intègre le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité qui prend en compte les évolutions de carrière des agents telles que l'ancienneté, les avancements d'échelons et de grade), une provision pour le recrutement d'un technicien pour renforcer le service éclairage public, des remplacements ponctuels en cas d'absences longue durée ou des surcroûts d'activité, la cotisation pour l'assurance statutaire (en hausse) et la participation à la prévoyance. Au titre de 2026, une nouvelle augmentation de 4 points des cotisations patronales retraite CNRACL est intégrée, ainsi que la mise en place de la prise en charge de la couverture santé des agents.

Aussi, il est proposé d'augmenter l'enveloppe pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, les dépenses du personnel du service PCRS, composé d'un responsable et de 2 techniciens, sont prises en charge par le budget principal puis refacturées en fin d'année au budget annexe. Une partie des charges de personnel du service Transition énergétique est refacturée aux membres adhérents au groupement d'achat d'énergie. Enfin, des subventions dans le cadre du programme ACTEE sont attendues au titre des postes d'économies de flux.

NB : Les effectifs et les charges de personnel sont présentés avec une ventilation analytique. Les effectifs sont ici présentés en Equivalents Temps Plein (ETP). Ces derniers prennent en compte les agents à temps partiel.

Évolution des effectifs prévisionnels entre 2025 et 2026

Présentation analytique pour chaque compétence

Évalués en Équivalent Temps Plein (ETP)

	ETP au 31/12/2025	ETP au 31/12/2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15,90	15,90
ÉLECTRICITÉ	17,30	17,30
ÉCLAIRAGE PUBLIC	6,80	7,80
GAZ	0,70	0,70
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	4,50	4,50
IRVE	-	-
PCRS	3,00	3,00
SIG	1,60	1,60
TOTAL ETP	49,80	50,80

Ventilation analytique des Charges de personnel

		BP + BS + DM 2025 (en €)	Proposition BP 2026 (en €)
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		1 183 000	1 234 000
ÉLECTRICITÉ		925 000	925 000
ÉCLAIRAGE PUBLIC		372 000	436 000
GAZ		28 000	29 000
SIG		97 000	97 000
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Dépenses	295 000	279 000
	Recettes mutualisation (GAE + économies de flux)	-30 000	-15 000
	Solde net	265 000	264 000
IRVE			
PCRS	Dépenses	200 000	200 000
	Recettes mutualisation (SIEIL)	-200 000	-200 000
	Solde net	0	0
TOTAL		2 870 000	2 985 000

Ressources humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS POURVUS AU 31/12/2025

TITULAIRES	
DIRECTION GÉNÉRALE	
Directeur général des services	1,0
Directeur général des services techniques	1,0
FILIÈRE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	2,0
Ingénieur	2,0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1,0
Technicien principal 2 nd e classe	1,0
Technicien	8,0
Agent de maîtrise principal	2,0
Agent de maîtrise	2,0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1,0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	
Attaché principal	2,0
Attaché	1,0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	3,0
Rédacteur principal de 2 nd e classe	1,0
Rédacteur	0,8
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7,0
Adjoint administratif principal de 2 nd e classe	3,0
Adjoint administratif	3,0
CONTRACTUELS	
Ingénieur	1,0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1,0
Technicien	5,0
Rédacteur	1,0
TOTAL	49,8

Administration générale

Les charges d'administration générale englobent les fonctions supports (administration générale, ressources humaines, prévention des risques, finances, informatique, communication...).

Depuis 2023, la collecte de l'accise (principale source de financement du SIEIL) est assurée par l'État qui la reverse ensuite aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie. Outre l'évolution de l'inflation qui impacte le calcul de l'accise, de vraies interrogations existent sur le contrôle de l'assiette de l'accise par l'État et les modifications sur les court et long termes des modalités de reversement (plafonnement, écrêtement ...).

Ces différents éléments ont un impact sur le niveau de ressources lié à l'accise sur l'électricité. Enfin, l'accompagnement du budget annexe PCRS par le budget principal continue avec pour objectif

d'amener ce service de relevés de données de grande précision à l'équilibre à court terme (cf. page relative au budget annexe PCRS).

Il est à noter pour 2026 le provisionnement de 1,7 M€ dans le cadre d'un contentieux avec EDF relatif au marché de fourniture d'électricité 2023-2025 à la suite du retrait des sites C5 du périmètre du marché.

Les articles L2321-2 et R2321-2 du CGCT imposent la constitution d'une provision dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, à hauteur du montant estimé du risque financier encouru.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL DÉPENSES		12 348 220	8 350 400	-32,4%
COMMUNICATION		188 000	183 000	-2,7%
F	Maintenance du site internet	8 000	8 000	0%
I	Refonte du site internet	20 000	20 000	0%
F	Événement ECOPOUSSE	25 000	20 000	-20%
F	Insertions Presse, vidéo promotionnelle, newsletters et objets communicants	85 000	75 000	-12%
F	Impressions dossiers SIEIL	45 000	55 000	22%
F	Salons (Congrès des Maires / Congrès FNCCR), Journées d'information, RIL...	5 000	5 000	0,0%
INFORMATIQUE		451 000	472 150	4,7%
I	Acquisition de Logiciels (logiciels et certificats électroniques)	30 000	15 000	-50%
I	Acquisitions matériel informatique et téléphonique (serveurs, ordinateurs ..)	70 000	52 500	-25,0%
F	Droits d'utilisation, maintenance et prestations de services - logiciels et serveurs	321 000	334 650	4,3%
F+I	Cybersécurité	30 000	70 000	133,3%
RESSOURCES HUMAINES (hors charges de personnel)		202 000	204 500	1%
F	Indemnité des élus	132 000	130 500	-1,1%
F	Formation des Élus	15 000	15 000	0%
F	Plan de formation des agents	55 000	59 000	7,3%

Administration générale

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL DÉPENSES		12 348 220	8 350 400	-32,4%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		11 207 220	7 200 750	-35,7%
F	Charges de personnel (coût net)	1 183 000	1 234 000	4,3%
F	Reversement de l'accise sur l'électricité	1 500 000	1 300 000	-13%
F	Charges de fonctionnement du SIEIL	1 000 195	904 950	-9,5%
F	Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	53 000	50 000	-6%
F	Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 37)	100 000	100 000	0%
F	Subvention en faveur de la coopération décentralisée	15 000	15 000	0%
F	Autres subventions (Mayotte...)	10 000	17 000	70%
F	Subvention pour l'AMICALE du SIEIL	3 000	3 000	0%
F	AGRITOURAINE	10 000	10 000	0%
F	Cavités souterraines	15 000	15 000	0%
F	Cotisation FNCCR	55 000	56 000	2%
I	Provision apports en capital et compte courant (EneR37, MODULO...)	1 398 025	-	-100,0%
I	Travaux Siège Social SIEIL	191 137	479 000	151%
I	Petit investissement (mobilier ...)	40 000	21 800	-45,5%
F+I	Remboursement dette (capital + intérêts)	825 000	815 000	-1%
F	Dotations aux provisions	10 000	1 710 000	17000%
F+I	Autres (charges exceptionnelles, remboursements mémoires, avances sur marchés...)	2 807 000	470 000	-83,3%
I	Autres (crédits inscrits en réserve après affectation résultats 2024)	1 991 863	-	-100,0%
PCRS		300 000	290 000	-13,9%
F	Charges de personnel - remboursé par budget annexe	200 000	200 000	-13,9%
F	Versement de la Subvention d'Équilibre au budget annexe	100 000	90 000	-13,9%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL RECETTES		12 549 150	12 423 000	-1%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		12 349 150	12 223 000	-1,0%
F+I	FCTVA	30 000	50 000	66,7%
F	Perception de l'accise sur l'électricité	11 200 000	11 070 000	-1,2%
F	Redevances de concession (R1)	1 000 000	1 000 000	0%
F+I	Autres recettes	119 150	103 000	-13,6%
PCRS		200 000	200 000	0,0%
F	Remboursement par le budget annexe PCRS des charges de personnel	200 000	200 000	0,0%
Disponible dégagé par les dépenses et recettes de l'Administration Générale (Recettes - Dépenses)		200 930	4 072 600	

Électricité

Concernant sa compétence historique, l'électricité, le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement de la compétence, avec la mise en œuvre des décisions prises en 2020. Ainsi, le volume des travaux récurrents sur les réseaux d'électrification était fixé à 16 M€ TTC annuels en 2025, intégrant les crédits afférents aux opérations d'éclairage public liées à l'électrification qui ont été transférés à la compétence éclairage public.

Pour le millésime 2026, l'enveloppe allouée est abondée de 200 000 € HT (240 000 € TTC) pour permettre de répondre à d'éventuelles opérations non prévues sur fonds propres.

L'enveloppe pour le fonds de concours Télécommunications reste à 250 000 €. Concernant la deuxième ligne de tramway, 500 000 € sont inscrits au titre des travaux en 2026. Ces derniers, prévus sur 2025 et 2026, feront l'objet d'une participation des collectivités à hauteur de 80% du coût réel des travaux HT et d'un emprunt dédié.

À ce stade, le chiffrage définitif résultant des marchés conclus par le coordonnateur n'a pas encore été communiqué. Les crédits pourront être ajustés une fois les données transmises.

À ces enveloppes nouvelles, s'ajoutent les crédits de paiement 2026 pour les opérations lancées sur les exercices précédents.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL DÉPENSES	21 120 268	15 855 957	-24,9%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	17 177 881	10 852 957	-36,8%
I	TRAVAUX DEUXIÈME LIGNE DE TRAMWAY EN AP/CP	475 582	500 000	5%
I	FONDS DE CONCOURS GÉRÉS EN AP/CP	435 805	350 000	-19,7%
I	TRAVAUX GÉRÉS HORS AP/CP	1 946 000	3 061 000	57,3%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ÉLECTRICITÉ	925 000	925 000	0,0%
F	Contrôle du Concessionnaire	30 000	30 000	0,0%
F	Achat de Prestations au budget PCRS	108 000	108 000	0%
F	Autres dépenses	22 000	29 000	32%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL RECETTES	19 948 890	13 631 641	-32%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	16 058 890	8 784 641	-45,3%
	RECETTES DEUXIÈME LIGNE DE TRAMWAY EN AP/CP	350 000	360 000	2,9%
I	RECETTES GÉRÉES HORS AP/CP	1 900 000	3 061 000	61,1%
F	Redevance R2 (part Electricité)	1 400 000	1 400 000	0,0%
F	Autres recettes	240 000	26 000	-89,2%

Besoin de Financement (Dépenses - Recettes) en €	1 171 378	2 224 316
---	-----------	-----------

Éclairage public

En 2025, ont adhéré à la compétence éclairage public les communes de Montreuil-en-Touraine (01/01/2025), Amboise (01/02/2025) et Cléré-les-Pins (01/07/2025), ainsi que la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher (01/09/2025).

Par ailleurs, les 6 communes du territoire métropolitain actuellement adhérentes (Ballan-Miré, Chanceaux-sur-Choisille, Notre-Dame-d'Oé, Rochecorbon, Saint-Étienne-de-Chigny, Savonnières) seront reprises par TMVL au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, la compétence éclairage public regroupera 193 communes et 7 intercommunalités.

Les cotisations statutaires (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) ont été révisées, avec une évolution des montants. L'objectif est de tendre vers l'équilibre financier de la compétence, tout en améliorant la qualité du service, avec le développement de l'exploitation des réseaux et une connaissance précise du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation.

La nouvelle révision entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026, avec des tarifs distincts avec LED / hors LED. En 2026, les communes acquitteront 1,08 € par habitant et les intercommunalités 0,42 € par habitant pour la cotisation statutaire. Le montant de la cotisation maintenance est fixé à 28,92 € par point lumineux avec LED et 29,20 € par point lumineux hors LED.

En termes de travaux, l'autorisation de programme millésimée 2026 est fixée à 6 095 000 € et un complément au regard des besoins en travaux liés à l'augmentation des collectivités adhérentes à la compétence.

Par ailleurs, l'expérimentation de Territoires Intelligents (gestion dynamique de l'éclairage public, mutualisation de l'achat de supervision adaptée aux besoins publics, flexibilité des réseaux d'énergies...), menée dans le cadre d'un partenariat avec le SMO Val de Loire Numérique (VDLN), est en cours de finalisation. 18 antennes LoRa ont déjà été installées sur le territoire de la Communauté de communes Chinon Vienne-et-Loire et 2 sont en cours. En parallèle, 321 horloges connectées ont été posées et 8 horloges sont en attente de connexion sur le réseau SMO VDLN. Cette expérimentation a été couronnée de succès et permettra de proposer dès 2026 une généralisation de ce projet innovant de gestion connectée de l'éclairage public sur d'autres territoires.

Enfin, le recrutement d'un chargé d'affaires est conclu pour pouvoir prendre en charge efficacement les différentes adhésions à la compétence.

Il est à noter la suppression des recettes de FCTVA sur les dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public dans le cadre du PLF 2026.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL DÉPENSES	9 668 304	9 016 861	-6,7%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	6 879 804	5 797 361	-15,7%
I	TERRITOIRES INTELLIGENTS GÉRÉS EN AP/CP	326 000	1 126 000	-245,4%
I	Géolocalisation des Ouvrages EP	80 000	70 000	-13%
I	Audit d'éclairage public (mise à jour)	57 000	30 000	-47%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ÉCLAIRAGE PUBLIC	372 000	436 000	17%
F	Maintenance Préventive et Curative	956 000	990 000	3,6%
F	Exploitation des réseaux	528 000	530 000	0%
I+F	Autres dépenses (dont reversement part Fonds vert revenant aux communes)	469 500	37 500	-92,0%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL RECETTES	5 747 962	6 045 556	5,2%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	2 621 962	3 045 556	16,2%
I+F	FCTVA	345 000	650 000	88,4%
I+F	Fonds vert	260 000	-	-100,0%
F	Cotisations statutaires (collectivités adhérentes)	341 000	328 000	-3,8%
F	Cotisations maintenance (collectivités adhérentes)	1 580 000	1 422 000	-10,0%
F	Redevance R2 (part ÉCLAIRAGE PUBLIC)	600 000	600 000	0%

Besoin de Financement (Dépenses - Recettes) en €	3 920 342	2 971 306
---	-----------	-----------

Gaz

En 2025, le nouveau contrat de concession des réseaux de distribution publique de gaz a été signé avec GRDF pour les 30 prochaines années. Dans ce contexte, une annexe transition énergétique fait émerger trois thèmes : développer les gaz verts, agir en faveur de la sobriété énergétique et la mobilité décarbonée. Le SIEIL va continuer à mettre en place des actions afin de développer l'offre de gaz, avec tous les concessionnaires du territoire.

De plus, pour assurer la continuité des réseaux et pour contribuer au mixte énergétique, le SIEIL a créé une société de projet, la « SAS BIOGAZ 37 ». Cette société permettra de répondre à cet objectif et accompagner les sociétés du territoire à la mobilité décarbonée, par le développement de stations d'avitaillement en BIO GNV. La « SAS BIOGAZ 37 » pourra prendre part dans des projets de production de Biogaz.

Ainsi, le SIEIL et les concessionnaires pourront répondre à l'obligation de verdissement des réseaux d'ici 2050.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL DÉPENSES		265 000	113 000	-57,4%
I	Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	36 000	-	-100,0%
I	Part Commune - Premier établissement réseaux (GPE)	16 000	-	-100,0%
I	Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	70 000	-	-100,0%
I	Part Commune - Extension réseaux (GEX)	30 000	-	-100,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence GAZ	28 000	29 000	4%
F	Contrôle du concessionnaire	25 000	15 000	-40,0%
F	Reversement aux communes d'une part de redevance	60 000	69 000	15,0%

		RECETTES EN €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL RECETTES		200 000	206 822	3,4%
I	Remboursement de la subv. d'équilibre par commune (GPE)	30 000	12 952	-56,8%
I	Remboursement de la subv. d'équilibre par commune (GEX)	20 000	15 870	-20,7%
F	Redevances de concession (R1)	150 000	178 000	18,7%

Besoin de Financement (Dépenses - Recettes) en €	65 000	-93 822
---	---------------	----------------

SIG

La transformation du Système d'Information Géographique permet d'intégrer les évolutions technologiques issues de la précision cartographique du PCRS et proposer de nouveaux services plus accessibles aux différents utilisateurs (élus et agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences).

Ces nouveaux services ont été proposés dès 2025 aux collectivités adhérentes pour leurs besoins d'aménagement et de gestion.

Par ailleurs, une mission d'évaluation de la faisabilité de la mutualisation de l'information géographique départementale a été lancée en septembre 2025. La restitution est prévue début 2026.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL DÉPENSES	220 200	178 300	-19%
I	Matériel informatique, logiciels, études	20 000	20 000	0%
F	Prestations de service et maintenance des logiciels	56 200	61 300	9%
I	Étude faisabilité mutualisation information géographique départementale	47 000	0	-100,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence SIG	97 000	97 000	0,0%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL RECETTES	-	-	ns
F	Cotisation statutaire SIG	-	-	ns

Besoin de Financement (Dépenses - Recettes) en €	220 200	178 300
---	---------	---------

Transition Énergétique

Le programme de transition énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments publics. Il combine un accompagnement par les économies de flux pour les audits énergétiques (programme ACTEE) et un fonds de concours pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie (programme sobriété énergétique).

Le service transition énergétique sensibilise également les agents du SIEIL à travers les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial Volontaire (PCAETV) et les collectivités au travers des journées thématiques sur l'énergie (journée précarité énergétique...).

Par ailleurs, le SIEIL propose aux collectivités d'adhérer au groupement d'achats d'énergies (électricité et gaz) dans l'optique de bénéficier de meilleurs tarifs grâce à la massification des volumes d'achats.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL DÉPENSES		817 000	820 400	0,4%
I	Programme "sobriété énergétique" (fonds de concours)	300 000	300 000	0%

F	Charges de personnel - liées à la compétence Transition énergétique	265 000	264 000	-0,4%
F	Groupement d'achats d'énergies	13 000	62 000	376,9%
F	Accompagnement transition énergétique (ateliers de sensibilisation PCAET, journées précarité énergétique et thématiques, actions de communication et petit matériel...)	41 000	21 200	-48%
F	Aides aux communes - Programme ACTEE (audits + maîtrise d'œuvre)	198 000	173 200	-13%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL RECETTES		232 000	321 000	38,4%
F	Groupement d'achats d'énergies	30 000	38 000	26,7%
F	Programme ACTEE	150 000	253 000	68,7%
F	Primes Certificats d'Economie d'énergies	52 000	30 000	-42%

Besoin de financement (Dépenses - Recettes) en €	585 000	499 400
---	----------------	----------------

Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques

La gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est assurée par la SPL MODULO.

500 000 € sont inscrits en 2026 pour la mise en œuvre d'une première tranche du schéma départemental des IRVE, en fonction

des réponses obtenues lors de l'Appel à Initiative Privée (AIP) lancé en 2025 et qui est en cours d'analyse par les services.

Le programme d'aide à l'acquisition de véhicules électriques est maintenu.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL DÉPENSES		1 503 000	1 090 000	-27%
I	Aides aux collectivités - véhicules électriques	40 000	40 000	0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence IRVE	0	0	ns
F	Participation versée à SPL MODULO - Gestion des bornes	550 000	550 000	0,0%
I	Intervention sur Parc IRVE existant	150 000	500 000	233%
I	Nouveau Programme IRVE / Schéma Directeur IRVE	763 000	-	-100,0%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL RECETTES		13 000	18 000	38,5%
I	FCTVA (lié à la construction des IRVE)	13 000	18 000	38,5%

Besoin de financement (Dépenses - Recettes) en €	1 490 000	1 072 000
---	------------------	------------------

Projets innovants et autres projets

Dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivent :

- **Le développement d'écosystèmes d'hydrogène vert** (mobilité, usages liés aux bâtiments, usages industriels). À ce titre, le SIEIL accompagne la SEM HY'TOURAINE créée en 2024 (études et apport en compte courant d'associés).

- **L'installation de stations de distribution de GNV.** L'implantation d'une station sur le territoire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire est prévue d'ici la fin de l'exercice 2026. Pour 2026, des apports en compte courant associés sont budgétés.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2025	Proposition BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
	TOTAL DÉPENSES	301 000	600 000	99%
I	PROJET METHYCENTRE En AP/CP	-	450 000	ns
I	Projet Hydrogène	200 000	50 000	-75%
I	Projet stations GNV	101 000	100 000	-1,0%

Besoin de Financement (Dépenses - Recettes) en €	301 000	600 000
---	----------------	----------------

Équilibre global - Budget principal

	DÉPENSES en €		
	BP + BS + DM 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
Administration générale	12 348 220 €	8 350 400 €	-32%
Électricité	21 120 268 €	15 855 957 €	-25%
Éclairage public	9 668 304 €	9 016 861 €	-7%
Gaz	265 000 €	113 000 €	-57%
SIG	220 200 €	178 300 €	-19%
Transition énergétique	817 000 €	820 400 €	0%
IRVE	1 503 000 €	1 090 000 €	-27%
Projets innovants et autres projets	301 000 €	600 000 €	99%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	46 242 992 €	36 024 918 €	-22%

	RECETTES en €		
	BP + BS + DM 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
Administration générale	12 549 150 €	12 423 000 €	-1%
Électricité	19 948 890 €	13 631 641 €	-32%
Éclairage public	5 747 962 €	6 045 556 €	5%
Gaz	200 000 €	206 822 €	3%
SIG	0 €	0 €	ns
Transition énergétique	232 000 €	321 000 €	38%
IRVE	13 000 €	18 000 €	38%
Projets innovants et autres projets	0 €	0 €	ns
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	38 691 002 €	32 646 019 €	-16%

Besoin de financement (dépenses - recettes)		3 378 899 €
= Emprunt d'équilibre		

Budget annexe

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le budget annexe du PCRS a été créé au 1^{er} janvier 2019 afin d'identifier les flux en dépenses et en recettes relatifs à ce service public industriel et commercial.

Le service PCRS dispose désormais d'une base de données géographiques très étoffée et d'outils innovants qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires. Ainsi, le SIEIL recourt de manière de plus en plus importante aux données fournies par le PCRS, tout comme ENEDIS qui a signé une convention sur 3 ans le 8 octobre 2024.

Des pourparlers sont en cours avec les autres opérateurs de réseaux. L'objectif étant de mutualiser un fond de plan de grande précision avec les collectivités territoriales et les opérateurs de réseaux

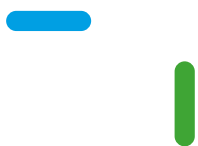
tout en proposant des services connexes basés sur l'exploitation du nuage de points Lidar. Les partenaires peuvent ainsi accéder à des données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire. Les Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Autour de Chenonceau Bléré-Val de Cher, ainsi que les communes de Cinq-Mars-la-Pile et de Chaveignes ont adhéré à la compétence PCRS, ce qui représente un total de 36 communes.

		DÉPENSES en €			
		CA 2024	BP 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		358 075	475 717	447 871	-5,9%
I+F	Remboursement Annuité de la Dette	74 773	75 700	74 700	-1%
I	Acquisitions matériel / logiciel	40 556	137 017	116 171	-15%
F	Charges de Personnel 1 ingénieur + 2 techniciens	188 225	200 000	200 000	0%
F	Fonctionnement du Service PCRS	54 521	63 000	57 000	-10%
I+F	Autres dépenses imprévues				ns

		RECETTES en €			
		CA 2024	BP 2025	Proposition pour BP 2026	Évolution % 2026 / 2025
TOTAL RECETTES RÉELLES		520 930	475 717	447 871	-5,9%
F	Subvention versée par le budget principal		77 862	88 000	13%
F	Vente Prestations	310 635	215 000	210 000	-2%
F	Cotisations membres	1 921	20 000	23 000	15%
I+F	Résultats d'investissement et de fonctionnement reportés	208 374	162 855	126 871	-22%
I	Emprunt				ns

Équilibre du budget annexe PCRS	162 855	-	-
--	----------------	----------	----------

<i>Flux croisés avec le budget principal</i>			
Dépenses			
Charges de personnel	188 225	200 000	200 000
Recettes			
Subvention versée par le budget principal	-	77 862	88 000



12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : sieil@sieil37.fr
www.sieil37.fr